

Veillez noter que la version Word est jointe pour faciliter le remplissage des tableaux requis. Dans le cas où le libellé est modifié dans le document Word par un offrant, le libellé de la version PDF prévaudra.

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : 5000049085

MODIFICATION 002 DE LA DOC

M1. À la Pièce Jointe 1 de la Partie 4, section 2.0 Critères techniques obligatoires

Supprimer : La grille pour le volet 3B - Animation de groupe - Ressource intermédiaire dans son intégralité.

Insérer :

Volet 3B – Animation de groupe – Ressource intermédiaire			
Critères techniques obligatoires			
Numéro	Critères techniques obligatoires	Instructions pour la préparation des offres	Renvoi à la proposition (où se trouve l'information dans la proposition)
O3B.1	L'offrant doit démontrer que la ressource proposée possède un minimum de cinq ans d'expérience acquises au cours des dix dernières années, à la date de clôture de la DOC, dans la conception et la prestation de services d'animation pour des réunions ou des événements de groupe.	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été fournis ii. Date de début et de fin de la prestation des services iii. Description des services fournis 	
O3B.2	L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans le développement et l'animation d'un minimum de cinq séances de groupes virtuelles, au cours des trois dernières années au moment de la clôture de la DOC.	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été fournis ii. Date de début et de fin de la prestation des services d'animation iii. Nombre de séances offertes iv. Plateforme utilisée pour offrir les séances <p>L'offrant doit fournir le nom et les coordonnées (courriel ou numéro de téléphone) d'au moins</p>	

		deux références de clients pour lesquels la ressource proposée a fourni des services. S'il ne la fournit pas avec l'offre, il doit la fournir à la demande de l'autorité contractante.	
--	--	--	--

M2. À la Pièce Jointe 1 de la Partie 4, section 4.1.1.2 Critères techniques cotés par points

Supprimer : dans son intégralité.

Insérer :

3.0 Critères techniques cotés par points

Les offres qui satisfont à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et cotées comme indiqué dans les tableaux ci-dessous. L'offrant doit fournir les documents nécessaires afin de démontrer clairement qu'il satisfait à ces exigences. **Il ne suffit pas de répéter l'énoncé écrit dans l'appel d'offres, sans détails additionnels, pour démontrer que l'on répond à un critère.**

Les offres qui n'obtiendront pas le nombre minimal de points requis seront jugées irrecevables. Chaque critère technique coté devrait être traité de façon distincte.

<u>Volet 1 – Coaching destiné aux cadres (niveau de directeur et niveaux supérieurs)</u>				
Critères techniques cotés				
Numéro	Critères techniques cotés par points	Instructions pour la préparation des offres	Répartition des points	Renvoi à la proposition (où se trouve l'information dans la proposition)
C1.1	L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience acquise au cours des trois dernières années, à la date de clôture de la DOC, dans la prestation de services de coaching à des employés au niveau de directeur général ou niveau supérieur dans la fonction publique fédérale*. *Comme défini	Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants : i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été fournis ii. Échelon de la personne à qui les services de coaching ont été fournis (par exemple : directeur général, vice-président, président, sous-ministre adjoint, sous-ministre) iii. Date de début et de fin du coaching iv. Nombre d'heures de coaching offertes v. Description des services fournis	0 à moins de 20 heures = 0 point 20 à moins de 75 heures = 5 points 75 à moins de 100 heures = 10 points 100 à moins de 125 heures = 15 points 125 heures ou plus = 20 points /20	

	dans les annexes I à VI de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .			
C1.2	L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience du coaching destiné aux cadres dans une organisation à vocation scientifique.	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <p>i. Organisation pour laquelle le travail a été effectué, y compris une brève description du mandat de l'organisation ou de son principal secteur d'activité afin de prouver qu'il s'agit d'une organisation à vocation scientifique</p> <p>ii. Échelon de la personne à qui les services de coaching ont été fournis (par exemple : directeur général, vice-président, directeur des opérations, premier dirigeant)</p> <p>iii. Date de début et de fin du coaching</p> <p>iv. Nombre d'heures de coaching offertes</p> <p>v. Description des services fournis</p>	<p>0 à moins de 20 heures = 0 point</p> <p>20 à moins de 75 heures = 2 points</p> <p>75 à moins de 100 heures = 5 points</p> <p>100 à moins de 125 heures = 8 points</p> <p>125 heures ou plus = 10 points</p> <p>/10</p>	
	Note maximale		30	
	Note		/30	

<u>Volet 2 – Coaching individuel ou collectif pour les employés (comprend l'orientation et la réorientation de carrière)</u>				
Critères techniques cotés				
Numéro	Critères techniques cotés par points	Instructions pour la préparation des offres	Répartition des points	Renvoi à la proposition (où se trouve l'information dans la proposition)
C2.1	L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience acquise au cours des trois dernières	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <p>i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été</p>	<p>0 à moins de 20 heures = 0 point</p> <p>20 à moins de 75 heures = 5 points</p> <p>75 à moins de 100 heures = 10 points</p>	

	<p>années, à la date de clôture de la DOC, dans la prestation de services de coaching à des employés au niveau de directeur ou niveau inférieur dans la fonction publique fédérale* et/ou le gouvernement provincial canadien.</p> <p>*Comme défini dans les annexes I à VI de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>.</p>	<p>fournis et s'il s'agit de la fonction publique fédérale ou d'un gouvernement provincial canadien.</p> <p>ii. Date de début et de fin du coaching</p> <p>iii. Nombre d'heures de coaching offertes</p> <p>iv. Description des services fournis relativement à la liste des sujets indiqués</p>	<p>100 à moins de 125 heures = 15 points</p> <p>125 heures ou plus = 20 points</p> <p>/20</p>	
C2.2	<p>L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience du coaching d'employés n'occupant pas un poste de cadre dans une organisation à vocation scientifique.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <p>i. Organisation pour laquelle le travail a été effectué, y compris une brève description du mandat de l'organisation ou de son principal secteur d'activité afin de prouver qu'il s'agit d'une organisation à vocation scientifique</p> <p>ii. Échelon de la personne à qui les services de coaching ont été fournis</p> <p>iii. Date de début et de fin du coaching</p> <p>iv. Nombre d'heures de coaching offertes</p> <p>v. Description des services fournis</p>	<p>0 à moins de 20 heures = 0 point</p> <p>20 à moins de 75 heures = 2 points</p> <p>75 à moins de 100 heures = 5 points</p> <p>100 à moins de 125 heures = 8 points</p> <p>125 heures ou plus = 10 points</p> <p>/10</p>	
Note maximale			30	
Note			/30	

Volet 3A Animation de groupe – Ressource principale

Critères techniques cotés

Numéro	Critères techniques cotés	Instructions pour la préparation des offres	Répartition des points	Renvoi à la proposition
--------	---------------------------	---	------------------------	-------------------------

	par points			(où se trouve l'information dans la proposition)
C3A.1	<p>L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience acquise au cours des cinq dernières années, à la date de clôture de la DOC, dans la conception et l'animation de séances sur mesure dans la fonction publique fédérale*.</p> <p>*Comme défini dans les annexes I à VI de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été fournis ii. Date de début et de fin de la prestation des services iii. Brève description des services fournis, y compris les personnalisations effectuées à la séance sur mesure pour l'adapter en fonction des besoins du client selon ses objectifs précis pour la séance. 	<p>1 à 5 séances sur mesure = 2 points 6 à 9 séances sur mesure = 5 points 10 à 17 séances sur mesure = 9 points 18 à 24 séances sur mesure = 12 points 25 séances sur mesure et plus = 15 points</p> <p>/15</p>	
C3A.2	<p>L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience acquise au cours des cinq dernières années, à la date de clôture de la DOC, dans la conception et l'animation de séances à l'intention de la direction (chef d'équipe et niveaux supérieurs, niveau EX moins 1 et niveaux supérieurs; ou l'équivalent dans le secteur privé).</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été fournis ii. Date de début et de fin de la prestation des services iii. Niveau de l'employé qui participe à la séance iv. Description des services fournis 	<p>1 à 9 séances = 1 point 10 à 19 séances = 2 points 20 séances et plus = 3 points</p> <p>/3</p>	
C3A.3	<p>L'offrant doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience acquise au cours des dix dernières</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Organisation pour laquelle le travail a été effectué, y 	<p>1 à 10 séances = 2 points 11 à 24 séances = 5 points 25 à 36 séances = 9 points 37 à 49 séances =</p>	

	années, à la date de clôture de la DOC, dans la conception et l'animation de séances pour une organisation à vocation scientifique.	<p>compris une brève description du mandat de l'organisation ou de son principal secteur d'activité afin de prouver qu'il s'agit d'une organisation à vocation scientifique</p> <p>ii. Date de début et de fin de la prestation des services</p> <p>iii. Nombre de séances offertes</p> <p>iv. Brève description des services fournis</p>	<p>12 points</p> <p>50 séances et plus = 15 points</p> <p>/15</p>	
C3A.4	L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience acquise au cours des cinq dernières années, à la date de clôture de la DOC, dans la conception et la prestation de séances visant à promouvoir la consolidation d'équipe et l'adaptation au travail dans un environnement à distance ou hybride.	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <p>i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été fournis</p> <p>ii. Date de début et de fin de la prestation des services</p> <p>iii. Nombre de séances offertes</p> <p>iv. Description des services fournis relatifs au critère</p>	<p>1 à 9 séances = 1 point</p> <p>10 à 19 séances = 2 points</p> <p>20 séances et plus = 3 points</p> <p>/3</p>	
Note maximale			36	
Note			/36	

Volet 3B Animation de groupe – Ressource intermédiaire

Critères techniques cotés

Numéro	Critères techniques cotés par points	Instructions pour la préparation des offres	Répartition des points	Renvoi à la proposition (où se trouve l'information dans la proposition)
C3B.1	L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience acquise au cours des cinq dernières années, à la date	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <p>i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été fournis</p>	<p>1 à 3 séances sur mesure = 2 points</p> <p>4 à 6 séances sur mesure = 5 points</p> <p>7 à 9 séances sur mesure = 9 points</p> <p>10 à 14 séances sur mesure = 12 points</p> <p>15 séances sur mesure</p>	

	<p>de clôture de la DOC, dans la conception et l'animation de séances sur mesure dans la fonction publique fédérale*.</p> <p>*Comme défini dans les annexes I à VI de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>.</p>	<p>ii. Date de début et de fin de la prestation des services</p> <p>iii. Brève description des services fournis, y compris les personnalisations effectuées à la séance sur mesure pour l'adapter en fonction des besoins du client selon ses objectifs précis pour la séance.</p>	<p>et plus = 15 points</p> <p>/15</p>	
C3B.2	<p>L'offrant doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience acquise au cours des dix dernières années, à la date de clôture de la DOC, dans la conception et l'animation de séances pour une organisation à vocation scientifique.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <p>i. Organisation pour laquelle le travail a été effectué, y compris une brève description du mandat de l'organisation ou de son principal secteur d'activité afin de prouver qu'il s'agit d'une organisation à vocation scientifique</p> <p>ii. Date de début et de fin de la prestation des services</p> <p>iii. Nombre de séances offertes</p> <p>iv. Brève description des services fournis</p>	<p>1 ou 2 séances = 2 points</p> <p>3 ou 4 séances = 5 points</p> <p>5 à 7 séances = 8 points</p> <p>8 à 10 séances = 12 points</p> <p>10 séances et plus = 15 points</p> <p>/15</p>	
C3B.3	<p>L'offrant doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience acquise au cours des cinq dernières années, à la date de clôture de la DOC, dans la conception et la prestation de séances visant à promouvoir la consolidation d'équipe et l'adaptation au travail dans un environnement à distance ou hybride.</p>	<p>Pour démontrer la conformité à ce critère, l'offrant doit au moins fournir tous les éléments suivants :</p> <p>i. Nom de l'organisation pour lequel les services ont été fournis</p> <p>ii. Date de début et de fin de la prestation des services</p> <p>iii. Nombre de séances offertes</p> <p>iv. Description des services fournis relatifs au critère</p>	<p>1 à 4 séances = 1 point</p> <p>5 à 9 séances = 2 points</p> <p>10 séances et plus = 3 points</p> <p>/3</p>	

Note maximale	33	
Note	/33	